



# CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/COP11/Doc.19.3  
2 octobre 2014

Français  
Original : Anglais

11<sup>ème</sup> RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014

Point à l'ordre du jour 19.3

## ANALYSE ET SYNTHÈSE DES COMPTES-RENDUS NATIONAUX

### Résumé :

Cette analyse résume les informations fournies par les Parties à la CMS dans leurs comptes-rendus nationaux soumis pour la 11<sup>ème</sup> Réunion de la Conférence des Parties en 2014. Le processus de compte-rendu national a pour objectif d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la Convention et aide à orienter les décisions relatives aux priorités stratégiques actuelles et futures. L'analyse traite des sujets spécifiques suivants : activités liées aux espèces de l'Annexe I ; inscriptions potentielles de nouvelles espèces ; élaboration de nouveaux accords ; zones protégées ; télémétrie satellite ; mobilisation des ressources et mise en œuvre des Résolutions et Recommandations.

## ANALYSE ET SYNTHÈSE DES COMPTES-RENDUS NATIONAUX

*(Préparées par le Secrétariat du PNUE/CMS en collaboration avec le PNUE-WCMC)*

### Contexte

1. L'Article VI(3) de la Convention exige que les Parties informent la Conférence des Parties (COP), par le biais du Secrétariat, au moins six mois avant chaque réunion ordinaire de la Conférence, des mesures qu'ils prennent pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention relatives aux espèces répertoriées dans les Annexes I et II. En conséquence, la COP a adopté, lors de sa Septième Réunion, un format standard de compte-rendu. Celui-ci a depuis été actualisé et amélioré par le Comité permanent, suite aux enseignements des précédentes sessions de compte-rendu.

2. Lors de la COP9 en 2008, les Parties ont adopté la Rés.9.4, appelant les Secrétariats et les Parties des Accords de la CMS à collaborer à la mise en œuvre et à l'harmonisation des comptes-rendus en ligne. En 2014, pour la première fois, le modèle de rapport national était disponible en ligne via le Système de rapport en ligne (ORS = Online Reporting System), développé par le PNUE-WCMC. L'ORS a été utilisé par les Parties pour compléter et soumettre leurs comptes-rendus nationaux et par le PNUE-WCMC afin d'élaborer cette analyse.

3. Les comptes-rendus nationaux constituent un moyen important d'évaluer l'état de la mise en œuvre de la Convention et contribuent à orienter les décisions en matière de priorités stratégiques actuelles et futures. Le présent document donne une vue d'ensemble de l'état de mise en œuvre de la Convention tel que reflété par les informations fournies par 59 des 118 Parties<sup>1</sup> éligibles qui avaient soumis leur compte-rendu national à l'aide du format standard de compte-rendu en ligne avant le 27 juin 2014<sup>2</sup>.

4. Cette analyse résume les informations fournies dans les Parties II (en omettant les questions sur les espèces spécifiques à l'Annexe I), III, V, VI, IX et X des comptes-rendus nationaux. Un résumé plus détaillé de ces informations est disponible dans le document PNUE/CMS/COP11/Inf.42.

### Vue d'ensemble des espèces de l'Annexe I

5. La **capture d'espèces de l'Annexe I** est interdite par la majorité des États de l'aire de répartition pour les grands groupes suivants : oiseaux (92 pour cent des 59 Parties ayant remis un rapport), mammifères aquatiques (64 pour cent), reptiles (51 pour cent), mammifères terrestres (dont chauves-souris ; 32 pour cent) et poissons (41 pour cent). Pour tous les groupes, des exceptions à l'interdiction de capture sont accordées par certaines Parties, principalement pour des raisons scientifiques ou sécuritaires ou bien pour des captures coutumières par des communautés indigènes.

6. Le **La capture accessoire** est de nouveau la menace la plus signalée pour les mammifères aquatiques et les reptiles, et est également soulignée comme constituant une menace pour les oiseaux et les poissons. Les actions prises par les Parties pour réduire la

---

<sup>1</sup> L'Union européenne n'est pas obligée de soumettre un compte-rendu national ; le Kirghizistan a adhéré après la date limite de remise des rapports.

<sup>2</sup> Les comptes-rendus nationaux sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cms.int/en/documents/national-reports>.

capture accessoire incluent des réglementations relatives à l'utilisation d'engins de pêche appropriés et des mesures renforcées d'application de la loi, par exemple grâce à des patrouilles et des observateurs, et la mise en place d'un ensemble de stratégies d'atténuation des captures accessoires, telles que l'utilisation de dispositifs d'exclusion des tortues et de dissuasion acoustique et la mise en place de réservoirs pour relâcher les tortues dans les ports. Un certain nombre de Parties ont fait remarquer qu'un partage des expériences entre les Parties dans ce domaine serait utile.

7. **La perte et la fragmentation des habitats** constituent les principaux obstacles à la migration des oiseaux et des mammifères terrestres et ont également un impact significatif sur les reptiles. Les efforts visant à traiter ces menaces incluent la création et l'agrandissement des zones protégées, y compris des corridors migratoires, et la restauration des habitats. Un certain nombre de Parties ont signalé l'importance du partage des connaissances entre les États de l'aire de répartition et de la gestion transfrontalière.

8. **Le braconnage, la collecte des œufs et le commerce illégal** font partie des principales menaces listées par les Parties pour les oiseaux, les reptiles et les mammifères terrestres, mais elles affectent également d'autres taxons. Les efforts pour soulager ces pressions incluent le développement de nouvelles lois et une application des lois renforcée, la mise en œuvre de mesures de protection pour les espèces et des campagnes de sensibilisation, beaucoup de Parties mettant en avant le rôle essentiel de l'implication des communautés et des principaux acteurs afin de garantir le succès des mesures anti-braconnage.

9. **La pollution**, dont les débris marins, est également citée comme constituant une menace importante pour les mammifères aquatiques et les reptiles, et affecte également les poissons et les oiseaux. Les Parties ont en particulier souligné l'enchevêtrement dans les filets de pêche et l'ingestion de débris comme principaux sujets d'inquiétude. Les actions entreprises pour atténuer ces menaces comprennent des nettoyages de plages, la diminution de l'utilisation des sacs plastiques, l'élaboration de directives relatives à l'enchevêtrement dans les filets et la mise en place de centres de secours pour réinsérer les animaux affectés.

10. **Parmi les autres grandes menaces** l'on peut citer : la pollution sonore, par exemple à cause des études sismiques, la collision avec les navires, les barrières d'origine humaine, telles que les éoliennes, les lignes électriques et les barrages, et le tourisme non réglementé. Les Évaluations des impacts sur l'environnement sont fréquemment citées comme actions permettant de minimiser les impacts négatifs des développements et obstacles d'origine humaine ; l'élaboration de directives en matière de meilleures pratiques est également souvent mise en avant par les Parties. Le changement climatique est identifié comme étant une menace pour tous les groupes, sauf les poissons.

11. **Les facteurs restrictifs** souvent signalés par les Parties incluent les contraintes financières, le manque de rigueur dans l'application des lois et la gouvernance, le manque de capacités et le manque de données et d'informations. Parmi les autres contraintes signalées l'on trouve la croissance des populations, la pauvreté, le manque de volonté politique et le changement politique.

12. **L'aide demandée** par les Parties afin de surmonter les menaces susmentionnées est principalement un soutien financier (33 Parties), un renforcement des capacités/échange des connaissances (27 Parties), un soutien technique ou matériel (23 Parties), un soutien scientifique (18 Parties) et une coopération régionale ou internationale (11 Parties ; Tableau 1).

**Tableau 1. Aide demandée par les Parties pour surmonter les obstacles à la migration et autres menaces contre les espèces de l'Annexe I.**

<b>Aide demandée</b>	<b>Oiseaux</b>	<b>Mammifères aquatiques</b>	<b>Reptiles</b>	<b>Mammifères terrestres</b>	<b>Poissons</b>
Financière	Arménie, Argentine, Biélorussie, Belgique, Bénin, Bolivie, Costa Rica, Équateur, Égypte, Érythrée, Burkina Faso, Ghana, Honduras, Kenya, Mali, Madagascar, Pakistan, Rép. de Moldavie, Serbie, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, République Arabe de Syrie, Tadjikistan, l'ERY de Macédoine, Ouganda, Uruguay	Bénin, Burkina Faso, Congo, Équateur, Égypte, Érythrée, Ghana, Kenya, Honduras, Madagascar, Pakistan, Samoa, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Uruguay	Bolivie, Congo, Croatie, Équateur, Égypte, Érythrée, Ghana, Honduras, Israël, Kenya, Madagascar, Pays-Bas, Pakistan, Samoa, Uruguay	Argentine, Bolivie, Burkina Faso, Congo, Égypte, Érythrée, Honduras, Kenya, Mali, Pakistan, Tadjikistan, Ouganda	Bénin, Égypte, Pérou,
Coopération régionale/internationale	Argentine, Bolivie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Arabie Saoudite	Australie, Inde, Norvège, Pakistan	Bolivie, Inde, Norvège, Pakistan, Afrique du Sud	Inde, Pays-Bas, Pakistan, Tadjikistan	Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Arabie Saoudite
Recherche/suivi scientifique	Costa Rica, Hongrie, Arabie Saoudite	Australie, Costa Rica, Équateur, Honduras, Kenya, Pérou, Samoa, Arabie Saoudite, Uruguay	Bénin, Costa Rica, Croatie, Honduras, Pays-Bas, Samoa	Bolivie, Burkina Faso, Mali, Ouganda	Pérou
Soutien/infrastructure technique/matériel(le)	Arménie, Biélorussie, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Équateur, Égypte, Érythrée, Ghana, Mali, Pakistan, Pérou, Serbie, Afrique du Sud, Tadjikistan	Bénin, Burkina Faso, Congo, Équateur, Égypte, Érythrée, Ghana, Pakistan, Pérou, Samoa,	Congo, Croatie, Égypte, Érythrée, Ghana, Honduras, Pakistan, Uruguay	Burkina Faso, Congo, Égypte, Érythrée, Honduras, Mali, Pakistan, Tadjikistan, Ouganda	Bénin, Égypte, Érythrée, Pérou, Arabie Saoudite
Ressources humaines/formation/renforcement des capacités/ échange des connaissances	Bénin, Burkina Faso, Congo, Costa Rica, Équateur, Inde, Italie, Madagascar, Mali, Nouvelle-Zélande, Niger, Pakistan, République de Moldavie, Arabie Saoudite, Serbie, Suède, République Arabe de Syrie, Ukraine	Bénin, Burkina Faso, Costa Rica, Érythrée, Niger, Pakistan, Samoa, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, République Arabe de Syrie, Ukraine, Uruguay	Bénin, Bolivie, Costa Rica, Croatie, Érythrée, Inde, Niger, Arabie Saoudite, Uruguay	Argentine, Bolivie, Congo, Honduras, Inde, Mali, Pays-Bas, Niger, Afrique du Sud, Uruguay	Bénin, Érythrée
Sensibilisation/éducation	Congo, Costa Rica, Pérou, Arabie Saoudite, Serbie	Burkina Faso, Honduras, Kenya, Samoa	Samoa, Uruguay		
Autre	Arménie, Chypre, Hongrie, Nouvelle-Zélande, Pérou, L'ERY de Macédoine, Ukraine, Uruguay	Australie, Bénin, Ghana, Israël, Afrique du Sud, Ukraine	Bénin, Honduras, Kenya, Pays-Bas, Pérou	Argentine, Bolivie, Congo, Kenya, Mali, Ouganda	Inde, Kenya, Pérou

## Inscriptions potentielles de nouvelles espèces

13. Seize taxons migratoires en danger d'extinction, qui ne sont pas actuellement inscrits à l'**Annexe I**, ont été identifiés par huit Parties (voir PNUE/CMS/COP11/Inf.42, Tableau 3.1 pour plus de détails). Même si le nombre total de taxons signalés a diminué par rapport à 2011, le nombre d'espèces de poissons est passé de deux à six. Neuf taxons signalés en 2014 l'étaient déjà en 2011 ; 12 des taxons identifiés sont déjà inscrits à l'Annexe II.

14. Bien que six Parties aient indiqué prendre des mesures pour proposer l'inscription de taxons à l'Annexe I, une seule a donné plus de détails sur une telle proposition : la Hongrie a mentionné la proposition d'inscrire le rollier d'Europe *Coracias garrulus* à l'Annexe I, qui a été soumise à la COP 11 par l'Union européenne et ses États membres. Les autres taxons identifiés à avoir été officiellement proposés pour une inscription lors de la COP 11 sont les gazelles (gazelle à front roux *Eudorcas rufifrons* dont l'inscription à l'Annexe I a été proposée par le Niger et le Sénégal) et l'anguille d'Europe *Anguilla anguilla* (dont l'inscription à l'Annexe II a été proposée par Monaco). Sept Parties ont signalé un besoin de soutien financier et/ou technique afin d'initier des inscriptions d'espèces, alors que deux Parties ont signalé un besoin de soutien d'autres pays afin de développer des propositions d'inscription (Bénin) et de partager les expériences (Bolivie).

15. Seize taxons migratoires en danger d'extinction, qui ne sont pas actuellement inscrits à l'**Annexe II**, ont été identifiés par sept Parties (voir PNUE/CMS/COP11/Inf.42, Tableau 3.2 pour plus de détails). Comme c'est le cas dans la partie sur les inscriptions à l'Annexe I, le nombre de taxons signalés par les Parties a diminué par rapport à 2011, mais le nombre de poissons identifiés a augmenté. Deux taxons signalés en 2014 l'étaient déjà en 2011 : le bruant ortolan *Emberiza hortulana* et l'anguille d'Europe *Anguilla anguilla*. L'inscription de cette dernière à l'Annexe II lors de la COP11 a été proposée par Monaco.

16. Quatre Parties ont indiqué prendre des mesures pour proposer l'inscription d'espèces à l'Annexe II, parmi lesquelles une seule a donné plus de détails sur l'espèce en question : l'Égypte a signalé être en consultation avec les États de l'aire de répartition au sujet de l'inscription de requins et a soumis une proposition pour inscrire le requin soyeux *Carcharhinus falciformis* à l'Annexe II lors de la COP11. Six Parties ont indiqué un besoin de soutien financier et/ou technique afin d'initier des inscriptions d'espèces ; la Bolivie a souligné le besoin de directives méthodologiques standard.

## Développement de nouveaux Accords

17. Bien que 24 Parties (41 pour cent des Parties ayant soumis un rapport) aient signalé leur engagement à **initier** le développement de nouveaux Accords de la CMS, à **y participer ou à les organiser**, les détails fournis dans de nombreux cas font référence à des Accords déjà en vigueur ; aucun nouvel Accord ou MdE n'est entré en vigueur au cours de la période actuelle de compte-rendu.

18. **Les projets de nouveaux Accords** signalés par les Parties couvrent un certain nombre de taxons, dont le toui flamboyant *Brotogeris pyrrhopterus* et le sterne du Pérou *Sterna lorata* (Équateur), le léopard des neiges *Uncia uncia* (Inde) et des espèces de chauves-souris d'Afrique (Afrique du Sud). Par ailleurs, l'Afrique du Sud a indiqué son intention d'évaluer la portée du MdE sur la tortue de l'Atlantique, tandis que l'Équateur et les Samoa ont tous les deux signalé le besoin de nouveaux MdE relatifs aux tortues (sur la caouanne *Eretmochelys*

*imbricata* et les tortues de la région des îles du Pacifique, respectivement). Le Costa Rica a mentionné travailler avec le Honduras et le Panama, mais sans donner davantage de détails.

19. **Parmi les autres activités** mentionnées dans cette partie figurent le développement du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (Croatie, Slovaquie et Suisse) ; la participation à l'Atelier de planification de l'action par espèce pour la grue royale (Afrique du Sud) ; le développement d'un Plan d'action par espèce pour la caouanne *Caretta caretta* dans le Pacifique Sud (Australie) ; le développement d'un plan d'action international pour l'argali *Ovis ammon* (Tadjikistan) ; la promotion de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (Allemagne) ; et la promotion d'un site web visant à partager les informations sur l'antilope Saïga *Saiga tatarica* (Suisse).

20. Treize Parties ont signalé le **besoin d'aide** afin d'initier le développement de nouveaux Accords ou d'y participer, généralement sous forme de soutien financier et/ou technique. L'Australie a indiqué que le soutien et la coordination lors du processus de consultation par le Secrétariat de la CMS étaient utiles.

### Zones protégées

21. Selon certaines informations, les espèces migratrices sont prises en considération lors de **la sélection, de la mise en place et de la gestion** des zones protégées dans 56 (95 pour cent) des Parties ayant soumis un rapport ; cela constitue une amélioration évidente par rapport à 2011 et 2008 (91 pour cent et 93 pour cent des Parties ayant remis un rapport, respectivement). Vingt-sept Parties ont indiqué que les espèces migratrices étaient prises en compte dans la législation ou dans les critères relatifs à la désignation des zones protégées nationales, tandis que 23 Parties appliqueraient les désignations internationales qui prennent en considération les espèces migratrices, notamment les désignations spécifiques à l'UE dans le cadre du programme Natura 2000, des sites Ramsar Sites et des Zones importantes pour la conservation des oiseaux.

22. **Des sites importants** pour les espèces migratrices ont été identifiés par 53 Parties, et la majorité sont protégés par des désignations nationales et internationales ; des réserves privées ont également été mentionnées par deux Parties, alors que trois Parties ont identifié huit sites au total qui n'auraient aucun statut de protection officiel.

23. Des informations sur le **nombre et/ou la taille** des zones protégées couvrant des habitats marins, aquatiques et terrestres ont été fournies par 51 Parties. Au total, les Parties ont déclaré 27.451 zones protégées, couvrant une zone totale de 6.383.634 km<sup>2</sup>. Les Parties qui ont signalé le plus de zones couvrant des territoires terrestres, aquatiques et marins sont respectivement la Finlande (37.000 km<sup>2</sup>), la Bolivie (plus de 148.000 km<sup>2</sup>) et l'Australie (plus de trois millions de km<sup>2</sup>).

24. **Des résultats positifs** liés aux zones protégées ont été identifiés par 37 Parties ; parmi les résultats les plus mentionnés figurent la mise en place ou l'agrandissement de zones protégées, la protection d'espèces et d'habitats vulnérables, la mise en œuvre de mesures de conservation spécifiques, des recherches et un suivi renforcés et une plus grande implication du public. Quatre Parties ont signalé une augmentation de la taille des populations d'espèces migratrices grâce à cette protection, par exemple l'Ouganda, qui a signalé une augmentation de la population des gorilles de montagne *Gorilla beringei*.

## Télémessure satellite

25. Des projets de télémessure satellite auraient été menés **au cours de la période de compte-rendu** par 43 Parties (73 pour cent des Parties ayant soumis un rapport) ; cela représente une augmentation par rapport à 2011 (59 pour cent des Parties ayant remis un rapport). Le nombre de taxons répertoriés par la CMS et impliqués dans ces études a également augmenté par rapport à 2011, de 61 à 66 taxons. Deux tiers de ces taxons sont des oiseaux, parmi lesquels la moitié sont des rapaces. Fait intéressant, six Parties ont signalé des projets impliquant des taxons de poissons (principalement des requins) au cours de la période actuelle de compte-rendu, alors qu'il n'y en avait aucun pour la période 2008-2011.

26. 34 Parties prévoient **des projets futurs** utilisant cette technologie (58 pour cent des Parties ayant soumis un rapport) et impliquant un total de 37 taxons, dont plus de la moitié sont des oiseaux. Les raisons les plus citées par les Parties qui ne prévoient pas ce genre de projets sont les contraintes financières et le manque d'expertise et/ou d'équipements techniques. Bien qu'une Partie ait signalé le manque d'émetteurs adaptés aux petites espèces comme étant une contrainte, la Suisse a indiqué qu'un nouveau dispositif de géolocalisation léger, développé par l'Institut ornithologique suisse, était adapté aux petits oiseaux.

27. **Des résultats positifs** suite aux études de télémessure satellite ont été signalés par 27 Parties et incluent de meilleures connaissances des routes migratoires, permettant l'identification et la priorisation des zones importantes de conservation, une meilleure compréhension des causes de mortalité, le développement de mesures ciblées de conservation et de gestion et une meilleure connaissance de la biologie et du comportement des espèces.

## Mobilisation des ressources

28. Des ressources financières ont été mises à disposition par 46 Parties (78 pour cent des Parties ayant remis un rapport) pour des activités de conservation **dans leur propre pays** qui ont bénéficié directement aux espèces migratrices ; cette proportion est équivalente à celle de 2011. Sur les 74 taxons identifiés comme ayant bénéficié de ces financements, plus de deux tiers sont des oiseaux. Parmi les activités de conservation les plus mentionnées par les Parties figurent le suivi des populations d'animaux, la mise en place et la gestion de zones protégées, la restauration d'habitats, l'organisation d'ateliers, les campagnes de sensibilisation, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action par espèce et la mise en œuvre des mesures environnementales nationales.

29. Cinq Parties ont mentionné des **contributions volontaires au Fonds de la CMS** afin de soutenir les demandes des pays en développement ; les contributions auraient été destinées au Secrétariat de la CMS, à divers ateliers et réunions de la Famille de la CMS et à l'Initiative africaine de l'AEWA. Douze Parties ont signalé avoir effectué des contributions volontaires afin de soutenir des activités de conservation entraînant des bénéfices directs pour les espèces migratrices dans d'autres pays, tandis que 16 Parties auraient fourni **une assistance technique et/ou scientifique** à des pays en développement afin de faciliter des initiatives en faveur des espèces migratrices.

30. Dix Parties ont indiqué **avoir reçu une aide financière du Fonds de la CMS** pour des activités de conservation nationales entraînant des bénéfices directs pour les espèces migratrices ; douze taxons ont été identifiés par ces Parties comme ayant bénéficié de ces activités, dont la moitié sont des mammifères. Vingt-huit Parties ont indiqué avoir reçu une aide financière de **sources autres que le Secrétariat de la CMS** pour ces activités, comme

par exemple de diverses sources de financement de l'UE, du gouvernement national, du FEM/PNUD et d'ONG et d'accords internationaux. La majorité des 53 taxons identifiés comme ayant bénéficié de ces activités sont des oiseaux.

### **Mise en œuvre des Résolutions et des Recommandations**

31. Les Parties devaient rendre compte des mesures prises afin de traiter des sujets mis en avant dans 34 Résolutions et 6 Recommandations. Les réponses des Parties sont résumées ci-dessous, les Résolutions et les Recommandations couvrant des sujets similaires ayant été regroupées (voir PNUE/CMS/COP11/Inf.42 pour plus de détails sur les réponses relatives aux Résolutions et aux Recommandations spécifiques).

32. Vingt-six Parties ont rendu compte des Résolutions relatives aux efforts visant à réduire **la capture accessoire**, dont le travail pour améliorer la législation et la gestion des sociétés de pêche, la sensibilisation du public, l'utilisation de moyens de dissuasion, la restriction des engins de pêche, la mise en place de zones protégées et le suivi des niveaux de capture accessoire. Plusieurs États membres de l'UE ont fait référence aux Règlements de l'UE qui interdisent le déchargement des captures accessoires.

33. Les débris marins, les marées noires, l'électrocution, les éoliennes et la pollution acoustique font partie des **obstacles et des impacts d'origine humaine** contre lesquels les Parties ont pris des mesures ; 37 Parties ont signalé avoir fait des efforts afin de réduire les impacts de ces menaces sur les espèces migratrices. Le sujet des débris marins est traité grâce à des nettoyages à terre et en mer, des campagnes de sensibilisation, de mesures de réglementation et la participation à des accords internationaux pertinents. Les mesures visant à empêcher et atténuer les marées noires incluent la législation, les plans d'intervention d'urgence (dont des installations pour traiter les oiseaux mazoutés) et un suivi régulier. La Nouvelle-Zélande a signalé la création d'un centre de traitement et de réhabilitation des espèces sauvages capable d'accueillir 500 oiseaux mazoutés suite à une marée noire en 2011. Les Parties ont signalé diverses mesures visant à réduire le risque d'électrocution des oiseaux, alors que 25 Parties ont indiqué l'utilisation des Évaluations des impacts sur l'environnement (EIE) pour d'importants développements, dont des éoliennes. Parmi les autres actions figurent la recherche sur l'impact de la pollution acoustique et des programmes destinés à libérer les cétacés pris dans des engins de pêche.

34. Quinze Parties ont rendu compte de la **conservation des voies de migration internationales**, plusieurs Parties soulignant l'importance de leurs zones protégées nationales. Parmi les autres activités figurent la surveillance des routes migratoires et la recherche à ce sujet, la coopération internationale et la promotion de l'engagement des acteurs de divers secteurs. Vingt-cinq Parties ont pris des mesures relatives aux **réseaux écologiques**, beaucoup soulignant l'importance de leurs zones nationales protégées. Certaines Parties auraient entrepris des mesures d'aménagement du territoire et pris des mesures réglementaires afin d'améliorer la connectivité des habitats et plusieurs États membres de l'UE ont fait référence au rôle des sites Natura 2000 dans la création d'un réseau écologique.

35. Trente-quatre Parties ont rendu compte d'actions relatives aux **oiseaux migrants**. Diverses activités de suivi et de recherche ont été menées ou sont en cours afin d'étudier les albatros et de nombreux États membres ont signalé des actions visant à protéger le faucon sacre *Falco cherrug*. Plusieurs Parties ont signé ou ratifié l'ACAP ou le MdE Rapaces, tandis que d'autres ont indiqué leur engagement dans la préparation du Plan d'action international pour le



faucon sacré, dans l'AEWA et dans l'EAAFP. Parmi les actions visant à lutter contre l'empoisonnement figurent les campagnes de sensibilisations, la législation nationale, les mesures d'application de la loi et la distribution contrôlée ou l'interdiction de substances toxiques, telles que l'oxyde de zinc et le plomb. En outre, les Parties ont rendu compte du suivi des populations et des évaluations nationales de la Liste rouge.

36. Des actions en faveur d'**espèces marines migratrices** ont été prises par 19 Parties et incluent le développement de plans de conservation/d'action en faveur de plusieurs espèces, dont le manchot du Cap *Spheniscus demersus*, le dugong *Dugong dugon* et le requin baleine *Rhincodon typus*. Une évaluation complète du statut est en cours en Australie pour la baleine de Minke *Balaenoptera bonaerensis* et la Baleine de Bryde *Balaenoptera edeni*. Les Parties ont exprimé leur soutien pour les Accords existants de la CMS et pour la CBI, en particulier concernant la promotion d'une bonne gestion et atténuation des menaces. Parmi les autres mesures figurent divers efforts visant à réduire la capture accessoire, la régulation de l'observation des baleines et des installations destinées à secourir et relâcher les animaux blessés.

37. Des mesures visant à soutenir la conservation des **poissons migrateurs d'eau douce** ont été signalées par sept Parties et incluent des efforts afin d'augmenter le taux de reproduction naturelle, la mise à disposition d'habitats adéquats et la suppression des obstacles à la migration. Par ailleurs, les Parties ont mené des évaluations du statut des populations et des recherches sur l'impact des espèces exotiques.

38. Quatre Parties ont rendu compte des Recommandations relatives aux **mammifères terrestres migrateurs**. Le Tadjikistan cherche à mettre en place une coopération transfrontalière grâce au Programme international de protection de l'écosystème du léopard des neiges, tandis que l'Allemagne a organisé et soutenu financièrement des ateliers sur **les mammifères des terres arides d'Eurasie centrale** et a soutenu des activités anti-braconnage en faveur de **l'éléphant** *Loxodonta africana*. L'Inde a indiqué avoir identifié cinq réserves transfrontalières pour la conservation du **tigre** *Panthera tigris* dans le cadre de la Recommandation 9.3 sur les grands félins d'Asie et est en train de signer des accords de coopération avec les pays voisins.

39. Parmi les actions concertées en faveur d'**espèces de l'Annexe I** entreprises par 14 Parties figurent le développement de plans d'action, la mise en œuvre des Accords pertinents de la CMS, la législation nationale et des ateliers. Les Parties ont cité des activités bénéficiant à l'oie naine *Anser erythropus*, au phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*, à la grande outarde *Otis tarda*, au fuligule nyroca *Aythya nyroca* et au gorille de montagne *Gorilla beringei*.

40. Vingt-six Parties ont rendu compte de **coopérations avec d'autres organismes, Conventions et processus**, ainsi que de **synergies et de partenariats**. Les Parties ont signalé des collaborations avec la CDB, la CITES, l'UNCCD, le PNUD, le PNUE, la CCNUCC et Ramsar et des coopérations avec un certain nombre d'autres organisations et ONG. Plusieurs Parties ont souligné l'importance d'une coopération étroite entre les points focaux nationaux des différentes Conventions et de la promotion des synergies entre les Conventions ; certains ont indiqué que les Points focaux nationaux de la CMS étaient impliqués dans le processus de développement des SPANB. Parmi les autres actions pertinentes figurent la coopération transfrontalière et le partage des expertises.

41. Les impacts du **changement climatique** sur les espèces migratrices ont été traités par 19 Parties, dont 11 ont développé des stratégies nationales visant à lutter contre cette menace potentielle. La restauration des habitats et l'amélioration de la connectivité des habitats font partie des actions entreprises par les Parties afin de faciliter la migration et de déplacer la répartition des espèces. De nombreuses Parties surveillent les espèces migratrices et d'autres éléments de la biodiversité afin d'évaluer leur vulnérabilité au changement climatique ; la Nouvelle-Zélande a noté un déclin important du nombre d'oiseaux migrateurs transéquatoriaux, qui peut être attribué en partie au changement climatique et à la perte des habitats.

42. 19 Parties ont mené des actions visant à lutter contre les risques de la **grippe aviaire**, la majorité effectuant un suivi et un tri des oiseaux sauvages et domestiques ; parmi les autres mesures figurent des campagnes de sensibilisation, l'amélioration des systèmes de biosécurité, des recherches et des plans d'action. Par ailleurs, plusieurs États membres de l'UE ont fait référence aux mesures en place au sein de l'UE pour rendre compte de la grippe aviaire et y répondre.

43. 16 Parties ont rendu compte de travaux de **proximité et de communication**, les actions allant de campagnes de sensibilisation à l'organisation d'événements populaires, en passant par la production de publications et de sites web contenant des informations sur les espèces migratrices. Les Parties ont souligné l'importance de l'échange d'informations entre les divers intervenants et le public afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs de la CMS. Les Parties ont également rendu compte des activités de **renforcement des capacités**, telles que l'organisation de conférences et d'ateliers de formation ; la Slovaquie a signalé la création d'un centre de formation pour les pays Carpates.

44. 20 Parties ont rendu compte de mesures visant à garantir une **utilisation durable**, dont le développement de stratégies nationales, des activités régionales de proximité et l'engagement envers des pratiques de chasse durables. Des activités destinées à promouvoir l'utilisation durable par les populations indigènes, dont l'utilisation hors consommation et le partage des avantages, ont également été déclarées.

45. 14 Parties ont rendu compte d'actions relatives au **Plan stratégique de la CMS 2006-2011**, dont l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et les législations nationales en faveur de la biodiversité, le soutien grâce à des ateliers et des contributions financières et des activités visant à renforcer les capacités régionales et à sensibiliser le public. Quatorze Parties ont aidé la **CMS à contribuer à atteindre les objectifs de 2010 en matière de biodiversité** grâce à des stratégies nationales, à la mise en place d'actions de conservation et à la promotion des services écosystémiques. Onze Parties ont rendu compte d'actions relatives à des Accords **existants** de la CMS, dont les MdE sur les requins, les gorilles, la grande outarde, les cétacés des îles du Pacifique, les rapaces et le phragmite aquatique. En outre, les Parties ont exprimé leur engagement à développer **des Accords futurs**. Le **processus de la « Structure future »** a été soutenu par sept Parties grâce à une implication dans le Groupe de travail sur le Plan stratégique, à des activités nationales et à des collaborations régionales et internationales.

46. Quatorze Parties ont rendu compte d'activités menées afin de **promouvoir la coordination avec les conventions proches de la CMS**, en particulier la CDB, la CITES et Ramsar, telles qu'une coopération étroite entre les points focaux nationaux des différentes conventions. Sept Parties ont rendu compte **des priorités de la CMS en matière d'information**, dont le soutien au format de compte-rendu en ligne et la promotion d'une plus

grande harmonisation des formats de compte-rendu, à la fois au sein de la Famille de la CMS en priorité et entre les AME.

## Conclusions et Recommandations

47. Sur la base de cette analyse, les recommandations prioritaires suivantes ont été identifiées afin d'être prises en compte par les Parties de la CMS en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention et de garantir la conservation des espèces migratrices. Il est important de noter que la COP11 étudiera un certain nombre de documents traitant de moyens d'améliorer la mise en œuvre de la Convention et qui peuvent avoir des implications sur les futurs comptes-rendus nationaux, tels que PNUE/CMS/COP11/Doc.15.2 (Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023) et le Doc.18.3 (Un processus d'analyse de la Convention).

### Activités relatives aux espèces

48. **Nouvelles inscriptions d'espèces :** Le Conseil scientifique de la CMS est encouragé à prendre en considération les suggestions des Parties sur les espèces pouvant mériter une inscription à l'Annexe I et/ou II (voir PNUE/CMS/COP11/Inf.42, Tableaux 3.1 et 3.2 pour plus de détails) afin de déterminer si l'inscription est méritée sur la base des Critères pour l'amendement des annexes (PNUE/CMS/COP11/Doc.24.2) et d'indiquer les espèces prioritaires pour de plus amples recherches afin que les ressources soient allouées ou levées par les Parties et le Secrétariat.

49. **Atténuation des menaces :** Les menaces souvent citées par les Parties comme ayant des conséquences négatives sur de nombreuses espèces migratrices incluent la capture accessoire, la perte et la dégradation des habitats, le braconnage, la pollution, les collisions avec des navires et les obstacles d'origine humaine (tels que les éoliennes et les lignes électriques). Les Parties sont encouragées à prendre en priorité des actions afin d'atténuer l'impact de ces menaces sur les espèces migratrices, grâce aux directives de la CMS disponibles (par exemple les Directives sur la conception des infrastructures respectueuses de la faune sauvage, PNUE/CMS/COP11/Doc.23.3.2) et ces Parties disposant de stratégies efficaces de réduction des menaces sont encouragées à partager leurs expériences et leurs ressources avec les autres Parties (voir ci-dessous).

50. **Législation interdisant la capture :** De nombreuses Parties ne disposent pas actuellement de législation spécifique interdisant la capture d'espèces de l'Annexe I, en particulier pour les taxons autres que les oiseaux. Les Parties sont encouragées à partager leurs législations modèles et à les adopter afin de contribuer à protéger les populations vulnérables.

### Renforcement des capacités et accès à l'information

51. **Coopération, renforcement des capacités et partage des connaissances :** Les Parties ont souvent cité le manque de capacités et d'expertise pertinente comme des contraintes les empêchant de mener des actions en vue d'atténuer les menaces à l'encontre des espèces migratrices. De nombreuses Parties ont demandé plus précisément un transfert des connaissances de la part des autres pays, en particulier en matière de suivi et de recherches (tel que les études de télémétrie satellite) et la mise en œuvre de mesures spécifiques d'atténuation des menaces (telles que l'utilisation de dispositifs d'atténuation de la capture accessoire au sein des sociétés de pêche). Les Parties sont encouragées à apporter une

assistance sous la forme de formations et de partage des connaissances aux autres pays (en particulier aux pays en développement) afin de les aider à mettre en œuvre la Convention, éventuellement par la création d'un « marché » en ligne de renforcement des capacités dans le cadre du Forum des PFN.

52. **Gestion des informations en ligne :** Bien que la rénovation du site web de la CMS ait amélioré l'accessibilité des informations relatives à la Convention, de nombreuses Parties semblent ne toujours pas utiliser activement ces ressources, comme mis en évidence avec la confusion de l'inscription, de la nomenclature et de la répartition de certaines espèces. Il est recommandé aux Parties d'utiliser les ressources disponibles sur le site web de la CMS, ainsi que la base de données Species+<sup>3</sup>, développée par le PNUE-WCMC, qui contient des informations sur les synonymes et permet aux utilisateurs de rechercher des espèces par pays et de télécharger des informations sur l'inscription de l'espèce au format CSV. L'ignorance sur la portée de certaines Résolutions et Recommandations de la part de certaines Parties était également évidente ; par exemple, plusieurs Parties ont indiqué que la Res.7.3 relative aux marées noires ne s'appliquait à eux étant donné que leur pays était enclavé ; toutefois, cette Résolution couvre les environnements terrestres et d'eau douce, ainsi que les environnements marins. Un système de recherche convivial pour accéder aux Résolutions et Recommandations valides doit être envisagé afin d'aider à la mise en œuvre et au compte-rendu.

#### **Liens avec d'autres accords et organismes internationaux**

53. **Collaboration avec d'autres AME :** Nombre de sujets que la CMS s'efforce de traiter sont également débattus au sein d'autres organismes pertinents. Encourager les liens et collaborer étroitement avec les AME qui ont fait des avancées dans des domaines d'intérêt pour la CMS seraient bénéfique. Parmi ces AME l'on peut citer la CDB, la CCAMLR, la CITES, MARPOL, OSPAR, Ramsar et la CNUDM. Le portail InforMEA, développé par l'Initiative de gestion de l'information et des connaissances sur les AME, dont la CMS fait partie, peut s'avérer utile à cet égard. La publication du projet du PNUE *Améliorer l'efficacité des Conventions liées à la biodiversité et renforcer la coopération entre elles et explorer davantage les opportunités de synergies*, dont le *Guide des opportunités afin d'améliorer la coopération et la collaboration entre les conventions liées à la biodiversité aux niveaux national et régional*, pourrait aider à identifier les synergies entre les Conventions liées à la biodiversité.

54. **Engagement dans l'IPBES :** Un engagement fort et continu auprès de l'IPBES est encouragé, afin de garantir que les sujets de préoccupation de la CMS soient pris en considération, le cas échéant, et que les productions pertinentes (telles que les évaluations thématiques et la liste des outils et méthodologies de soutien aux mesures) soient diffusées et utilisées.

55. **Collaboration avec les ORGP :** La capture accessoire étant citée comme une des principales menaces pour de nombreuses espèces répertoriées par la CMS et beaucoup de Parties étant membres d'ORGP, les Parties sont encouragées à exprimer les préoccupations spécifiques à la CMS par le biais de ces organisations afin de renforcer les mesures d'atténuation et le suivi de la capture accessoire. La collaboration avec les ORGP et autres organismes régionaux ou internationaux sur des sujets relatifs à la gestion des milieux marins peut également contribuer à lutter contre des menaces envers les espèces migratrices dans des zones hors des juridictions nationales.

---

<sup>3</sup> <http://speciesplus.net/>.

## Compte-rendu national

56. **Adoption de l'ORS dans toute la Famille de la CMS :** L'adoption de l'ORS pour les comptes-rendus nationaux dans tous les Accords de la CMS faciliterait la simplification du processus de compte-rendu, à la fois au sein de la Famille de la CMS et avec d'autres AME associés utilisant l'ORS. Cette simplification pourrait encourager les synergies et entraîner une réduction significative de la duplication des efforts par les Parties dans le cadre de leurs obligations de compte-rendu.

57. **Révision du formulaire de compte-rendu national :** Il est recommandé que les futures révisions du formulaire de compte-rendu national, suite à l'adoption du nouveau plan stratégique de la CMS, comme envisagé dans le document PNUE/CMS/COP11/Doc.15.2/Annex I, élaborent toutes les questions de manière à obtenir des réponses ciblées sur des objectifs précis. Non seulement cela permettrait d'évaluer plus sérieusement les progrès dans la mise en œuvre de la Convention, mais cela soulagerait également les Parties dans leurs tâches de compte-rendu en garantissant que seules les informations les plus pertinentes soient demandées. Le PNUE-WCMC émettra d'autres recommandations spécifiques directement au Secrétariat en vue d'améliorer le formulaire de compte-rendu national.

### Action demandée :

La Conférence des Parties est invitée à :

- Prendre note de l'analyse et de ses recommandations.